

Vallée de la Voise et de l'Aunay

16,5 km – 4h

Départ : Parking devant le château sur la place du champ de foire à Auneau.

Prendre à droite vers l'école maternelle, tourner à gauche et longer le parc du château.

0,7 km : En arrivant au bois, prendre le sentier de droite. Longer la rivière, puis traverser l'Aunay.

2,6 km : Prendre le chemin empierré sur la gauche puis le deuxième à droite après le bois.

3,6 km : À l'intersection, tourner à gauche. Arriver sur la D 71, tourner à gauche puis à droite pour longer la ferme des Bergeries. Tourner dans le 1er chemin à gauche.

5,2 km : À la D 185, prendre à gauche puis remonter la route de Gallardon vers Équillemont. Après 460 m, entrer dans le lotissement par la rue de la Messe, à gauche.

6,1 km : Au bout du lotissement, emprunter le chemin à droite longeant les bois jusqu'à Équillemont. *(Derrière vous en haut de la côte, beau panorama sur la vallée de l'Aunay).*

6,8 km : À la D 3326, prendre à gauche puis tourner à droite dans la rue Basse. Continuer tout droit et suivre le chemin à travers bois. **Traverser prudemment** la D 116 et continuer jusqu'au lieu-dit Les Roches.

7,8 km : Au lieu-dit Les Roches, prendre le chemin de gauche et rejoindre l'ancienne voie de chemin de fer.

8,1 km : Traverser l'ancienne voie de chemin de fer et prendre le 1er sentier à droite qui la longe de l'autre côté en direction des bois de la vallée de la Voise. En redescendant en lisière de bois, prendre le 1er chemin à gauche.

10,4 km : Longer à droite sur 200 m la D 19. Prendre le chemin à gauche avant l'entreprise de matériaux. À la sortie des grands marais, monter vers la plaine et prendre à gauche, à angle aigu, jusqu'au bois. Le longer sur la droite. Au rond-point, continuer par l'ancienne route en face.

13,8 km : À la station de pompage, tourner à droite, puis à gauche après 200 m. Rejoindre l'église de Saint-Rémy et tourner deux fois à gauche. À l'orée du bois, un chemin à droite rejoint Auneau et la place du château.

16,5 km : Arrivée au parking devant le château.



CHARTRE DU RANDONNEUR

- Ne pas s'écarter des chemins balisés
- En cas de doute sur le cheminement du circuit, le balisage est prioritaire au descriptif papier
- Respecter la nature et la propriété privée
- Ne pas abandonner ses détritux
- Eviter de fréquenter les circuits en période de chasse
- En période hivernale, penser à se munir de chaussures imperméables (ou de bottes) notamment pour les circuits passant en forêt
- Prendre garde aux vipères
- Refermer les barrières et remettre les fils de clôture après son passage
- Tenir les chiens en laisse